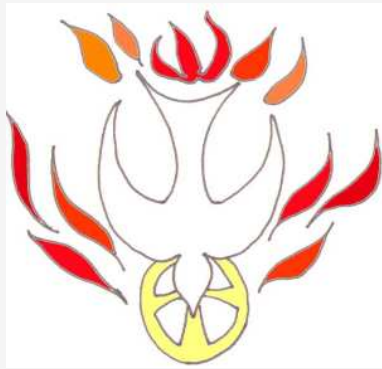


Le sacrement de Confirmation



La Confirmation : recevoir la force de l'Esprit Saint

Par la confirmation, nous recevons l'Esprit Saint, don de Dieu pour déployer dans toute notre vie les grâces du baptême. L'Esprit Saint nous rend capable de témoigner de la foi chrétienne par nos paroles et nos actions et de participer à la croissance de l'Eglise.

C'est l'Évêque qui confère ce sacrement. Il impose les mains sur le candidat, puis il trace le signe de croix sur son front avec une huile parfumée, appelée le Saint Chrême, en disant « Sois marqué de l'Esprit Saint, le don de Dieu ».

Baptême, confirmation et eucharistie sont les trois sacrements de l'initiation chrétienne, ils permettent de devenir disciple du Christ, c'est à dire de suivre son exemple en grandissant aussi bien dans la foi, la prière, la participation à la vie de l'Eglise que dans la manière d'agir et de vivre en chrétien.

La confirmation : une nouvelle Pentecôte

Les « dons de l'Esprit »

Pendant l'imposition des mains, l'évêque demande à Dieu de donner en plénitude l'Esprit qui reposait sur son fils Jésus : l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de connaissance et d'affection filiale et l'esprit d'adoration.

Cette demande est inspirée par un texte du prophète Isaïe (11,2-3) qui décrit les dons que le messie recevra de Dieu. La tradition chrétienne a beaucoup insisté sur sept dons de l'Esprit.

Mais cette liste n'est pas limitative. Les béatitudes sont aussi des dons de l'Esprit.

La mission de témoignage

De même que les apôtres, remplis de l'Esprit saint à la Pentecôte, se sont mis à annoncer la Bonne nouvelle, de même les dons de l'Esprit à la confirmation appellent au témoignage et donnent l'aptitude au témoignage. Le confirmé témoigne pour bâtir l'Église, il rend témoignage au Christ pour l'édification de son Corps. Le confirmé est appelé à prendre une part active à la vie de l'Église.



Une confirmation en cinq signes :

1. L'appel

Chacun des confirmands est appelé par son prénom, comme au baptême. Dans la tradition biblique, nommer une personne manifeste l'appel que Dieu lui adresse personnellement. Celle-ci répond librement « Me voici » et s'avance.

2. La profession de foi

Proclamer publiquement le Credo de l'Église est une affirmation d'adhésion libre à la foi, un signe d'appartenance à la communauté et un engagement à vivre sa vie selon l'Évangile.

3. L'imposition des mains et l'appel de l'Esprit

L'évêque impose les mains aux confirmands. Ce geste se retrouve pour tous les sacrements de l'Église. Depuis le temps des apôtres, il est le signe du don de l'Esprit. Tout en accomplissant ce geste, l'évêque demande les sept dons du Saint-Esprit : la sagesse et l'intelligence, le conseil et la force, la connaissance et l'affection filiale et la crainte de Dieu (qui n'est pas synonyme de terreur, mais de profond respect envers Dieu).

4. L'onction avec le saint chrême

Le saint chrême est une huile parfumée. Elle est consacrée par l'évêque, entouré par tous les prêtres du diocèse, pendant la semaine sainte (cette messe solennelle est dite « chrismale »). Le saint chrême est le signe du don de l'Esprit saint. Le baptisé a déjà été marqué sur le front du saint chrême le jour de son baptême ; cette « seconde onction » de la confirmation n'en est en fait qu'une seule. Elle prolonge celle du baptême et marque l'unité des deux sacrements. L'évêque, en appliquant le saint chrême dit : « N., sois marqué de l'Esprit saint le don de Dieu. » Dans les Églises orientales de rite byzantin, l'onction se fait sur le front, les yeux, les narines, les oreilles, les lèvres, la poitrine, le dos, les mains et les pieds.

5. Le baiser de la paix

Le baiser de paix, qui achève le rite du sacrement, signifie et manifeste la communion ecclésiale avec l'évêque et avec tous les fidèles.